



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS EURATLANTIC - CONVENTION DE SERVITUDE DE LA PARCELLE CADASTRÉE ZC 89 COMMUNE DE FLÉAC AVEC LA SOCIÉTÉ ENEDIS POUR L'INSTALLATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE

DGA Patrimoine public et
environnement - Stratégie foncière et
immobilière
Numéro : 2023-D-045

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 09 décembre 2021 portant délégation d'attributions au président,

VU, l'arrêté n°97 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président, subdéléguant à Monsieur Gérard Roy, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de servitude de la parcelle cadastrée ZC 89 située au lieu-dit Pierre Ladré sur la commune de Fléac, avec la société ENEDIS dont le siège social est Tour Enedis 34 place des Corolles 92079 Paris La Défense, pour l'installation d'un réseau de distribution électrique.

Article 2 – ENEDIS occupera une surface de 25 m² pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique.

Article 3 – En contrepartie des droits qui lui sont concédés, ENEDIS versera à GrandAngoulême une indemnité unique et forfaitaire de 20 €.

Article 4 – Cette servitude de passage fera l'objet d'une publication au Service de la Publicité Foncière compétent aux frais de ENEDIS.

Article 5 – La recette est inscrit au budget principal article 70388.

Article 6 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 17 MARS 2023

Pour Le Président,
Le Vice-Président,

Gérard ROY

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 17 MARS 2023
Publie ou nonifié,
Le 17 MARS 2023